

STATEMENT DISCOURS



86/19

Déclaration de la
délégation d'observateurs
canadiens faite par
M. Gordon Fairweather,
à la quarante-deuxième
session de la Commission
des Nations Unies sur les
droits de l'homme

Genève, le 5 mars 1986

Le 20 mars 1986

Monsieur le Président,

Pendant cette session, la première de la Commission à laquelle j'ai le privilège de représenter le Canada, j'ai été frappé par l'atmosphère d'attente qui a précédé le débat sur ce que tous désignaient simplement comme le point n° 12. Cela n'a rien de surprenant, car la Commission s'occupe ici de ce qui me paraît son objectif fondamental, l'examen des situations, partout dans le monde, où les droits de l'homme sont violés de manière flagrante, persistante et systématique. C'est pourquoi il est important d'examiner le rôle et les responsabilités de la Commission à cet égard.

À ce sujet, M. le Président, le fait que certains prétendent encore que l'intérêt international envers le respect des droits de l'homme dans un État particulier représente une ingérence indue dans ses affaires internes doit nous inquiéter. Une telle perception est pour le moins périmée et mérite une réponse non équivoque de la part de la Commission.

En adhérant à la Charte des Nations Unies, les États membres se sont engagés conjointement à promouvoir et à encourager le respect des droits de l'homme comme un de leurs principaux objectifs. Par le truchement de cette Commission, la communauté internationale a élaboré à propos

des droits de l'homme des normes vraiment internationales qui devraient être appliquées universellement. La Charte, la Déclaration universelle, les Pactes et de nombreux autres documents ont créé entre tous les États un réseau complexe et impressionnant d'engagements à respecter ces normes. Dans cette Commission et dans d'autres cercles appropriés, les États membres demandent les uns aux autres de rendre compte de leur respect de ces engagements. De plus, et c'est de la plus haute importance, nos citoyens, au nom desquels et pour le bénéfice desquels nous avons contracté ces obligations, n'en attendent pas moins de nous, à bon droit, dans le cadre de notre travail. Refuser cette conclusion, au nom de la non-ingérence, c'est nier la légitimité même de cet organisme et de tout ce que les Nations Unies ont fait dans le domaine des droits de l'homme au cours des quarante dernières années.

Ma délégation croit que cette Commission ne doit pas se laisser arrêter par des considérations de frontières ni de gouvernements, mais se préoccuper des droits des individus et des groupes dans tous les États. Lorsque ces droits semblent être violés, la Commission doit établir les faits objectivement et, s'il y a lieu, se prononcer clairement et énergiquement contre de telles violations. Ce faisant, la Commission doit évidemment manifester le respect voulu aux États concernés et doit être consciente de la nécessité de persuader les gouvernements d'améliorer la situation. Les condamnations les plus virulentes ne favorisent pas toujours le changement désiré. En même temps, toutefois, la Commission doit adopter une attitude cohérente quel que soit le régime de gouvernement ou l'endroit. Aucun régime politique ni aucun endroit ne permet à un État de déroger aux obligations universelles relatives aux droits de l'homme.

Malheureusement, M. le Président, il ne manque pas d'incidents qui, d'après ces normes objectives, nécessitent l'attention de la Commission. La distance ne parvient plus à étouffer les cris d'angoisse. Les plaquettes de silicium et la technologie des communications par satellites transportent sons et images à de très grandes distances. Les frontières tracées arbitrairement ne peuvent empêcher que la vérité soit connue. Les institutions des Nations Unies doivent évoluer pour répondre aux défis posés par les violations des droits de l'homme dans le monde actuel. Ma délégation est convaincue que l'établissement d'un Haut Commissaire aux droits de l'homme constituera un élément essentiel de notre réponse définitive.

Ces dernières années, la Commission a mis au point des moyens efficaces de s'occuper des situations qui méritent, selon elle, une attention immédiate. Je fais ici allusion au système de rapporteurs et de représentants spéciaux chargés d'examiner la situation dans des États déterminés. Cette année, la Commission est chargée d'étudier cinq cas au sujet desquels j'aimerais dire quelques mots.

Dans le cas du Guatemala, j'ai personnellement été témoin de l'élection ouverte et démocratique qui a donné à la nation son premier gouvernement civil depuis trente ans. Madame Cerezo et le ministre des Affaires étrangères Quinones nous ont exposé de manière très éloquente l'engagement du nouveau gouvernement à l'égard des réformes politiques, sociales et économiques et de la protection intégrale des droits de l'homme. Ces promesses ont été suivies de mesures décisives depuis le 14 janvier, mais il reste beaucoup à faire avant que les Guatémaltèques se sentent assurés de leurs droits et libérés du terrorisme politique et de la violence qui n'a pas cessé complètement avec le transfert de pouvoir parce que certains éléments du pays ne partagent pas l'engagement pris par le gouvernement. Ma délégation estime que la Commission devrait appuyer et encourager le nouveau gouvernement dans la tâche difficile de reconstruire et de renforcer les structures législatives et juridiques de la démocratie afin que le pays soit régi par la loi plutôt que par les armes. Nous croyons que la Commission devrait, dans ce but, continuer de s'intéresser au Guatemala afin de fournir encouragement et aide au nouveau gouvernement pendant la période difficile de transition. La Commission devrait également demander qu'un représentant spécial continue de surveiller ce qui se passe au Guatemala et d'en rendre compte.

Il y a parfois des rapports contradictoires sur le respect des droits de l'homme au Salvador. La Commission a été très chanceuse de recevoir les rapports circonstanciés de son représentant spécial. Même s'il n'est guère douteux que la situation continue de s'améliorer au Salvador, notre représentant nous signale que les assassinats politiques continuent à un rythme passablement élevé ainsi que les actes de terrorisme urbain commis par les insurgés. Nous continuons de recevoir des comptes rendus de bombardements de civils dans des zones rurales, même si certains d'entre eux se sont révélés sans fondement. La situation est telle que le Salvador, tout comme la communauté internationale,

pourrait bénéficier des efforts d'un représentant impartial et objectif de la Commission. Ma délégation croit que celle-ci devrait renouveler le mandat de son représentant spécial et continuer à surveiller la situation afin d'aider le plus possible le gouvernement du Salvador dans ses efforts en vue d'améliorer la protection des droits de l'homme dans ce pays.

Permettez-moi maintenant, M. le Président, de parler de la situation au Chili, qui devrait être envisagée dans ce point, estime ma délégation. Elle est heureuse de constater que le gouvernement du Chili offre maintenant, après des années de pressions, sa coopération et son aide à notre rapporteur spécial. Nous espérons que le travail de ce dernier aidera le Chili à retourner à la démocratie et à restaurer le respect intégral des droits et des libertés de l'homme. Toutefois, notre optimisme est tempéré par la connaissance que nous avons des limitations actuelles des libertés fondamentales, y compris les droits des travailleurs, et par des rapports persistants sur des violations graves et répandues des droits de l'homme. La Commission doit continuer d'exercer des pressions en faveur d'une évolution marquée et rapide vers la démocratie, la fin du cycle de la violence et la restauration intégrale des droits de l'homme au Chili.

À propos de l'Iran, la délégation canadienne doit, une fois de plus, dire qu'elle regrette sincèrement que le gouvernement de ce pays ne se soit pas encore senti en mesure de recevoir le rapporteur spécial de la Commission. En conséquence, des allégations sérieuses de graves violations des droits de l'homme n'ont pas été étudiées et demeurent sans réponse. Ces allégations portent sur la torture, des exécutions sans jugement, des persécutions religieuses et des mauvais traitements contre des minorités ethniques. Il est inacceptable que les citoyens baha'is soient victimes du refus le plus flagrant de leurs droits fondamentaux, y compris du droit à la vie. Nous espérons que le gouvernement de l'Iran acceptera maintenant de coopérer avec la Commission et conviendra qu'un rapporteur spécial pourrait aider à faire la lumière sur ces allégations. Nous prévoyons que la Commission continuera à présenter ses demandes avec persistance.

Il ne pourra pas y avoir d'amélioration véritable des droits de l'homme en Afghanistan aussi longtemps que ce pays demeurera sous la domination étrangère et l'occupation militaire. Toutefois, même dans les conditions actuelles,

il y a des violations qui doivent cesser. Il y a fréquemment des rapports de torture et d'exécutions dans les prisons du régime ainsi que de massacre au hasard de civils innocents au cours d'opérations menées contre les guérilleros nationaux. Là encore, la Commission doit continuer d'insister pour que son représentant spécial soit autorisé à fournir une évaluation indépendante de la situation. Cela pourrait s'avérer une étape importante dans le retour de l'Afghanistan à l'indépendance complète qui ramènera les millions de personnes qui ont fui leur pays et qui constituent la masse la plus considérable de réfugiés originaires d'un seul pays.

M. le Président, il existe aussi d'autres pays où les droits de l'homme sont menacés et au sujet desquels ma délégation voudrait formuler des commentaires. Du côté positif, nous pouvons espérer que les changements de gouvernement survenus en Ouganda et en Haïti favoriseront la liberté et le développement des populations de ces pays, qui ont trop longtemps été abandonnées et violentées. Le changement dramatique de gouvernement aux Philippines, plus récent encore, laisse espérer la fin de violations graves et persistantes des droits de l'homme qui s'exerçaient au milieu de forces croissantes d'insurrection.

Toutefois, nous devons aussi mentionner des situations qui ont évolué de façon moins encourageantes. Concernant le Sri Lanka, nous sommes attristés par des rapports récents au sujet de bombardements de la péninsule très peuplée de Jaffna par les forces armées. Nous regrettons profondément la mort de civils innocents des deux factions qui s'affrontent dans le conflit actuel et prions le gouvernement du Sri Lanka de faire tout ce qu'il peut pour trouver un règlement politique pacifique. Nous sommes heureux des efforts déployés par le gouvernement de l'Inde pour faciliter les négociations entre le gouvernement du Sri Lanka et les divers groupes tamouls, et nous le prions de continuer ses efforts.

Nous déplorons la situation pénible des habitants du Kampuchéa (Cambodge), qui souffrent encore sous l'occupation et les vexations étrangères, vexations qui ont poussé un si grand nombre d'entre eux à fuir dans les pays voisins comme réfugiés. Dans le pays occupant, le Vietnam, la situation n'est guère meilleure. Beaucoup de personnes y sont assignées à des camps de "rééducation", et de nombreuses autres sont prêtes à risquer leur vie pour s'échapper du pays.

Au Nicaragua, l'espoir de liberté est miné par les limitations des libertés civiles et par la violence de l'insurrection.

En Éthiopie, le programme de réinstallation, au sujet duquel les opinions sont encore partagées, appelle des commentaires. Le Canada s'inquiète des rapports au sujet des violations des droits de l'homme dans la mise en oeuvre de ce programme. Nous avons, à plusieurs reprises, fait des représentations aux autorités éthiopiennes à ce sujet et avons été encouragés par les réponses reçues. Nous nous réjouissons des assurances données par l'Éthiopie que des mesures correctives seront prises ainsi que de l'engagement de permettre aux pays donateurs de visiter les lieux de réinstallation. Après avoir consulté le gouvernement éthiopien, le Canada espère y envoyer prochainement une mission.

Ce sont là, M. le Président, quelques exemples seulement de situations qui, de l'avis de mon gouvernement, méritent l'attention de cette Commission. Comme je l'ai déjà fait remarquer, les violations des droits de l'homme sont malheureusement trop répandues pour qu'on puisse en faire une brève énumération. L'adoption d'une approche thématique de ces violations constitue une réponse significative de la Commission à cette triste situation. Trois exemples, compris dans ce point de l'ordre du jour, exigent une mention particulière.

Tout en félicitant M. Amos Wako pour son rapport très sérieux sur les exécutions sommaires ou arbitraires, nous voulons nous joindre à lui pour presser la communauté internationale de continuer à surveiller cette question et à chercher des moyens d'intervenir efficacement dans des situations urgentes. Nous ne nous réjouissons évidemment pas de la conclusion de M. Wako selon laquelle le nombre d'exécutions n'a pas diminué, mais nous croyons fermement que ses efforts constants pourront, à la longue, apporter un changement.

M. le Président, l'expérience récente a amené cette Commission et l'Assemblée générale à reconnaître que la communauté internationale a le devoir d'essayer d'empêcher les déplacements massifs, avec leur cortège de souffrances. Ma délégation désire exprimer son ferme appui aux efforts constants du Secrétaire général en vue de l'élaboration de mesures administratives qui pourraient aider à empêcher de telles crises. Nous espérons que la Commission souscrira à cet effort encore cette année.

Enfin, M. le Président, ma délégation est très encouragée par le fait que le groupe de travail sur le droit et la responsabilité de promouvoir les droits de l'homme a entrepris son travail de cette année avec l'intention de rédiger éventuellement un projet de déclaration sur cette question importante. L'établissement de normes dans le domaine des droits internationaux de l'homme a fait du chemin, mais il est clair que le défi que représente l'application de principes universellement reconnus laisse beaucoup de place à l'initiative de la part des Nations Unies. Notre groupe de travail est chargé de déterminer les droits et les responsabilités qui doivent être respectés et dont il faut s'occuper si l'on veut que les droits de l'homme, dans leur ensemble, soient effectivement protégés et renforcés. À ce titre, le groupe de travail offre une possibilité intéressante d'attirer l'attention des Nations Unies et de la communauté internationale sur ce qui doit être fait pour traduire concrètement et à l'échelle du monde les aspirations exprimées dans la Charte internationale des droits de l'homme.

C'est là, M. le Président, un objectif qui doit guider la Commission non seulement au cours des délibérations d'un groupe de travail en particulier, mais dans toutes ses entreprises. Pour sa part, le Canada réaffirme qu'il est déterminé à aider à atteindre ce but en participant le plus intensément possible à tous les aspects du travail de la Commission.